

Mission
HANDiCAP

« Et si on parlait
de handicap ? »



« Le handicap,
ce n'est pas
seulement ce que
nous croyons... »

Coalliés pour
les plus vulnérables

coallia



Vous souhaitez partager ce document ?
Scannez ce QR code



Chez Coallia, nous avons à cœur que chacun puisse trouver sa place, se sentir bien, soutenu et reconnu.

Le handicap au travail, c'est une réalité pour beaucoup d'entre nous — parfois visible, parfois non. Ce livret original a été imaginé pour nous accompagner en conciliant richesse et simplicité de l'information : des histoires vraies, des conseils concrets, des contacts directs...

Page après page, au fil des propos de nos collègues, laissons-nous guider.

P.4

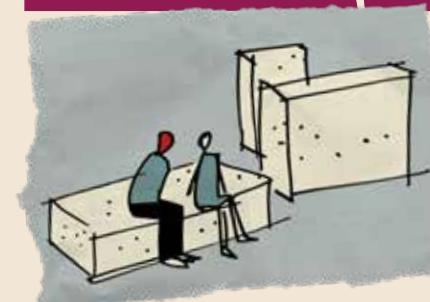
« Revenir au travail c'est déjà une victoire »



Said,
coordinateur hôtelier en EHPAD

P.8

« Ils ne perçoivent pas mon handicap »



Julie,
agent de service en résidence sociale

« Revenir au travail c'est déjà une victoire »



« Après plusieurs
mois d'arrêt,
revenir au travail
m'angoissait
presque autant
que la maladie.
Peur du regard
des autres, peur
d'être perçu
comme "fragile"... »

Mission
HANDICAP

La Mission Handicap Coallia
est à disposition pour
nous transmettre des
informations sur l'aménagement
des postes de travail.

Votre référente handicap
Claudine Coudert

Pour tout renseignement
mission.handicap@coallia.org
Téléphone : 06 09 21 68 24

**CONFIDENTIALITÉ
DES ÉCHANGES GARANTIE.**

... Finalement, ce sont de petites
choses qui ont tout changé : un collègue
qui m'a dit simplement "content de te
revoir", un manager qui m'a demandé
ce dont j'avais besoin...

NUMÉRO UTILE AGIR HANDICAP
09 80 80 01 49

Vous pouvez solliciter la plateforme
« Agir handicap » quel que soit
le problème juridique que vous rencontrez.
Sourd ou malentendant ?
Il existe un service de messagerie
langue des signes française (LSF) en ligne.

RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

C'est une décision administrative,
délivrée pour une durée de 1 an, 5 ans,
10 ans, voire sans limitation de durée.

Elle accorde aux personnes en situation
de handicap ou de maladie invalidante
une qualité leur permettant de bénéficier
d'aides spécifiques dans leur accès ou
maintien dans l'emploi. C'est un statut qui
ne donne pas droit à une pension
contrairement à la pension d'invalidité.
La demande se fait auprès de la Maison
départementale des personnes handicapées
(MDPH). Demander le statut de RQTH relève
de la décision du salarié. Il n'a aucune
obligation d'en informer l'employeur.



... Aujourd'hui,
je travaille à temps
partiel. J'avance
à mon rythme, avec
mes nouvelles limites.
Être reconnu RQTH
m'a permis d'obtenir
des aménagements
concrets grâce
à la Mission Handicap
Coallia. »



Saïd :

« Je ne suis plus exactement la même personne, mais je suis toujours un professionnel engagé. Et ça, c'est ce que je veux montrer. »



« J'ai osé poser la question »

« Depuis plusieurs mois, ma maladie chronique me fatigue beaucoup. Je gère mais, certains jours, c'est plus compliqué. Je ne savais pas si je pouvais faire une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)... ni même si j'y avais « droit ». Alors, j'ai contacté la référente handicap, un peu hésitant. Elle m'a écouté sans me juger, m'a expliqué que chaque situation est unique et, surtout, que ça ne dépend pas de la gravité « visible », mais de l'impact sur le travail. Je suis reparti avec des infos claires et le sentiment de ne plus être seul face à mes questions. Rien que ça, c'était un vrai soulagement. »

Benoît, 32 ans,
salarié en réflexion
sur son statut RQTH

39 77

En situation de handicap et victime de maltraitance ? Ou témoin d'une telle situation ?
Composez le 39 77. À ce numéro national d'écoute, vous pouvez signaler des actes de maltraitance (physique, psychologique, sexuelle, matérielle ou financière), des atteintes aux droits liés aux soins, des inattentions ou des négligences.

**GRATUIT ET DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7,
LE 39 77 EST ACCESSIBLE :**
du lundi au vendredi de 9 h à 19 h ;
le samedi et dimanche de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h.



Pour favoriser le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap, depuis 1987, la loi oblige toute entreprise ayant au moins 20 salariés à employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de son effectif total.

6,85%

C'EST LE POURCENTAGE
DE SALARIÉS EN SITUATION
DE HANDICAP CHEZ COALLIA
EN 2024

« Ils ne
perçoivent
pas mon
handicap »



« Ce jour-là, j'ai
compris que je devais
en parler »

« Je vis avec un diabète de type 1 depuis plusieurs années. Je le gère plutôt bien, et je n'en parlais pas vraiment au travail. Un jour, en réunion, j'ai fait une hypoglycémie. J'étais confus, pâle... Un collègue a cru que je faisais un malaise simple, mais personne ne savait quoi faire. Heureusement, j'avais du sucre sur moi, et tout s'est bien terminé. Mais ça m'a fait réfléchir. Depuis, j'ai informé mon manager et quelques collègues proches. Aujourd'hui, je me sens plus en sécurité et, surtout, je n'ai plus besoin de cacher ma réalité. »



Karim, 41 ans,
agent technique en situation
de handicap



**Environ 80 %
des handicaps en France
sont invisibles**

« Quand les médecins ont reconnu
mes problèmes d'audition
comme un réel handicap,
il m'a fallu quelques semaines
pour digérer cette information.
Il faut bien l'avouer, c'est quand
même un choc de se dire qu'on devient
officiellement handicapée à 23 ans.
Ensuite, quelques mois ont été
nécessaires pour faire les démarches
administratives indispensables à la
reconnaissance du statut RQTH. »

COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE MON HANDICAP ?



Adressez-vous à votre Maison départementale
des personnes handicapées (MDPH).
Après avoir déposé votre dossier de demande
de Reconnaissance de la qualité de travailleur
handicapé (RQTH).
La MDPH examinera votre dossier et vous
informera par courrier de sa décision
d'attribuer ou non la reconnaissance.



La RQTH peut être accordée dans le cas de
douleurs chroniques, d'allergies graves, de
problèmes affectant la vue ou l'audition, de
dépression...

Vous bénéficiez des avantages de la RQTH
dans certaines conditions, notamment si vous
êtes titulaire :

- d'un taux d'incapacité partielle permanente
supérieur à 10 %,
- d'une pension d'invalidité.

AFIN DE VOUS AIDER
DANS VOS DÉMARCHES,
VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À...

- Votre médecin du travail, médecin
généraliste et/ou spécialiste
- Une assistante sociale
- Cap emploi
- La Mission Handicap Coallia



Plus d'informations ?
« Mon Parcours
Handicap »



Julie :

« Je travaille auprès de résidents. Ils ne perçoivent pas mon handicap. Avant d'être appareillée, il y avait beaucoup de moments d'incompréhension. Parfois, les gens me disaient bonjour ou me parlaient et je ne leur répondais pas car je ne les entendais pas. Une fois, un résident s'est même plaint à mes collègues en disant « Julie, quand on lui parle dans le couloir, elle ne répond pas » et ça m'avait touchée... »



10 millions de personnes sont concernées par une situation de handicap invisible

UN HANDICAP INVISIBLE, C'EST QUOI ?

TROUBLES PSYCHIQUES, COGNITIFS
OU DU NEURODÉVELOPPEMENT,
TROUBLES SENSORIELS DISCRETS,
DOULEURS CHRONIQUES, MALADIES INVALIDANTES,
FATIGUE CHRONIQUE,
TROUBLES PHYSIQUES SUTILS



... Pour éviter les déconvenues, dès que je rencontre une nouvelle personne, je lui dis que j'ai un problème aux oreilles, que je n'entends pas bien. Ça a l'avantage de faciliter la communication et c'est essentiel dans mon métier...



... J'ai contacté la Mission Handicap de Coallia pour savoir si une aide financière pouvait m'être accordée. Grâce aux conseils que j'ai reçus et après avoir perçu les remboursements de la CPAM et de la mutuelle, j'ai pu également recevoir une aide de la MDPH et instruire un dossier de financement auprès de l'OSTH avec l'aide de mes collègues. »

AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL



Découvrir la fiche info « L'aménagement du poste de travail avec une RQTH »



« Être reconnue, c'est aussi être mieux installée »

« J'ai une RQTH à cause de douleurs chroniques au dos. Longtemps, je me suis contentée de faire avec, en silence. Puis un jour, je me suis dit : à quoi bon avoir une RQTH si je n'ose pas demander ce dont j'ai besoin ? J'ai contacté la Mission Handicap Coallia. On a échangé, évalué mes besoins et, en quelques semaines, j'ai eu un siège adapté et un bureau ajustable. »

Depuis, je travaille dans de bien meilleures conditions, avec moins de douleurs. Ce n'est pas un privilège, c'est juste du bon sens. »

Mathilde, 37 ans,
Intervenante d'action sociale (IAS),
bénéficiant d'une RQTH





Votre référente handicap

Claudine Coudert

Pour tout renseignement :

mission.handicap@coallia.org

Téléphone : 06 09 21 68 24



EFFICIA

Direction des Ressources humaines

- Cycle de vie du salarié
- Santé, sécurité au travail

Asile et intégration

Logement accompagné

Mise à l'abri, urgence et insertion

Grand âge et autonomie

Handicaps et inclusion

Protection de l'enfance

Accompagnements sociaux

coallia 
Coalliés pour les plus vulnérables